

ÉTUDES

SUR LES

Gisements de Mollusques comestibles
des Côtes de France

La baie de Cancale.

(AVEC DEUX CARTES)

par L. JOUBIN

Professeur au Muséum d'Histoire naturelle de Paris
et à l'Institut Océanographique.

Je réunis sous la dénomination de baie de Cancale les parties de la côte qui s'étendent de la pointe du Grouin, à l'Ouest, jusqu'à l'entrée du havre de Saint-Germain, au Nord-Est, en passant par Cancale, le Vivier, le Mont Saint-Michel, Avranches, Granville, Regnéville, le havre de Saint-Germain, en y comprenant les îles Chausey avec les îlots qui en dépendent. Cette étendue de côtes est comprise entre 4° 12' 5" Lg. W. et 3° 50' 7" Lg. W. et entre 48° 35' Lat. N. et 49° 14' Lat. N. La côte forme les deux côtés d'un triangle rectangle dont le sommet est occupé par l'embouchure commune des rivières la Sée et la Sélune et dont les îles Chausey occupent à peu près le milieu de l'hypoténuse.

Cette dénomination de baie de Cancale est inexacte géographiquement. Mais toute cette côte forme un tout si uniforme,

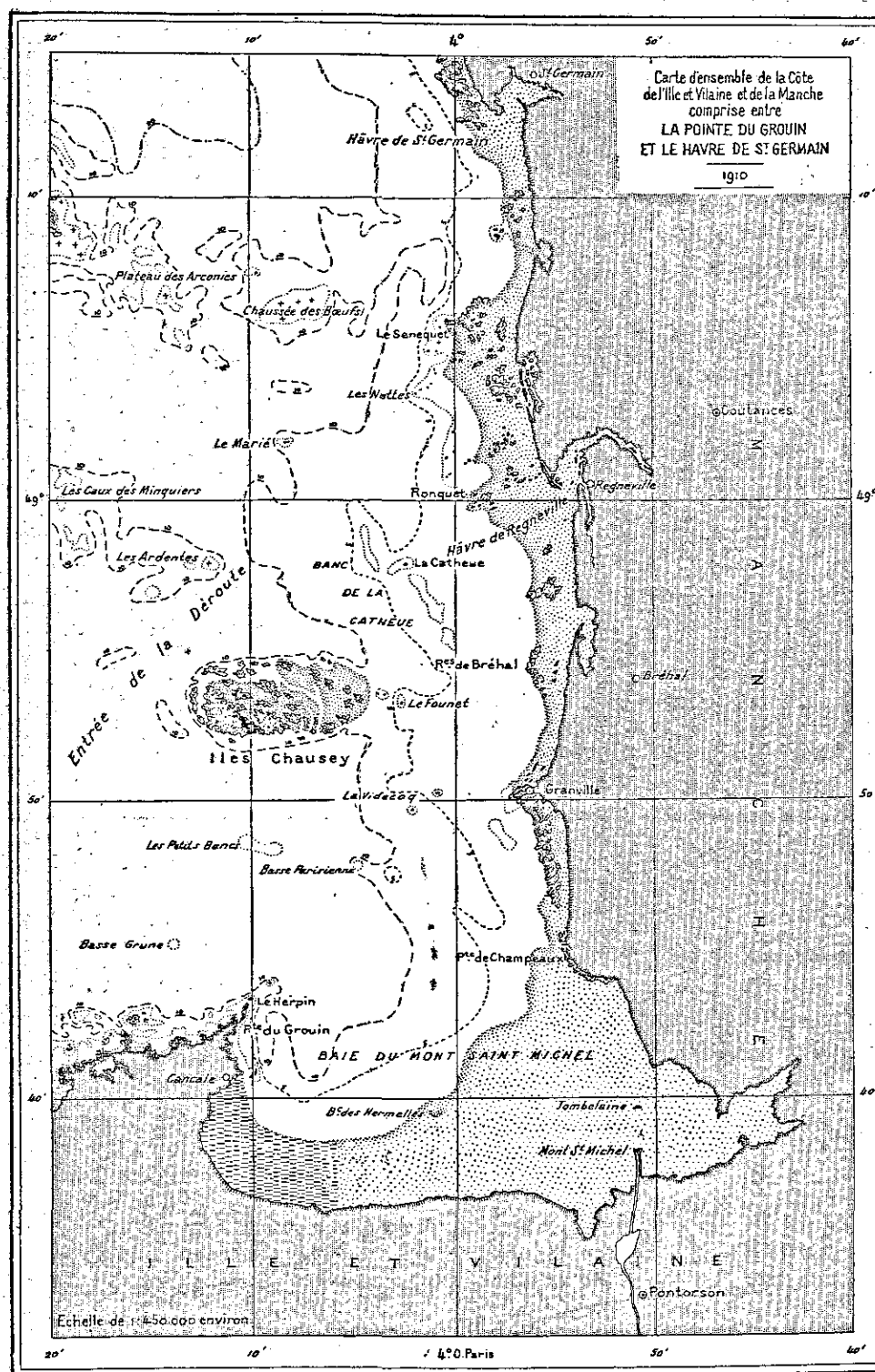
répondant à une unité si nette au point de vue spécial qui nous occupe dans ce travail, et à une répartition si caractéristique de l'huître dite de Cancale, que j'ai cru devoir la conserver d'autant plus qu'elle est comprise ainsi par tout le monde.

Au point de vue administratif cette région est formée de la plus grande partie du quartier maritime de Cancale et de la totalité de celui de Granville; c'est de ce dernier que dépendent les îles Chausey.

Grâce à l'autorisation que l'Administration supérieure de la Marine a bien voulu leur donner les agents de l'Inscription et des pêches m'ont, comme pour les parties précédentes de ce travail, rendu les plus grands services. Mais je dois des remerciements tout spéciaux à M. Bienvenue, administrateur du quartier de Cancale et à M. l'Inspecteur des pêches du même quartier qui m'ont fourni, ainsi que leurs gardes et syndics, les renseignements les plus précieux. M. Rosse, de Granville, m'a également rendu des services signalés; tous les agents placés sous leurs ordres m'ont beaucoup facilité mon travail. Je puis en dire autant de M. le Syndic de Regnéville et des gardiens guetteurs des phares de Chausey et de Senequet, ainsi que des pêcheurs jurés des bancs de Cancale. Je les remercie tous du précieux concours qu'ils m'ont apporté.

J'ajoute que c'est encore à l'inépuisable libéralité de S. A. le Prince de Monaco que je dois l'exécution matérielle de cette publication; je le prie d'agréer la respectueuse expression de ma gratitude.

La côte de toute cette région est très différente de celle qui la précède à l'Ouest et qui forme le littoral breton. La pointe de Cancale est la fin de la haute falaise rocheuse bretonne; à partir de là commence une immense baie demi circulaire, dont le Mont Saint-Michel occupe le fond, à sol vaseux et sableux, à littoral bas, dont la marge imprécise empiète de plus en plus sur la mer, qui, dans des temps peu reculés, s'étendait jusqu'à Dol. La falaise ancienne, qui continuait la côte rocheuse bretonne, se trouve actuellement très loin dans les terres par comblement progressif du fond de l'ancienne baie. C'est sur ce terrain de comblement vaseux en voie de formation actuelle que



vit l'immense banc d'huîtres dit de Cancale. En face de la pointe de Cancale se trouve encore un cap rocheux, la pointe de Carolles, puis des côtes basses jusqu'à la pointe de Granville. A partir de là, tout le long de la côte normande du Cotentin on ne trouve plus que des dunes avec des pointements rocheux peu importants. Dans son ensemble le sol de la baie du Mont Saint-Michel est formé de vase sableuse, plus vaseuse du côté de Cancale, plus sableuse du côté de Granville. Au-dessus le fond sableux est presque uniforme, avec des gisements vaseux dans les petits estuaires.

Cette répartition des fonds a une certaine importance au point de vue de la pêche des huîtres.

La baie est peu profonde, elle atteint rarement 20 mètres ; les huîtres sont ordinairement sur des fonds de 8 à 15 mètres.

Les marées sont très importantes dans cette région, puisque Granville est le point des côtes de France où elles atteignent la plus grande hauteur, soit près de 15 mètres. Le déplacement des eaux est donc considérable dans la baie. Il est inutile d'insister sur les immenses grèves de sables fixes ou mouvants qui se trouvent autour du Mont Saint-Michel ; ils s'étendent à perte de vue à marée basse, et pendant la période de syzygie la mer les parcourt avec une extraordinaire rapidité pendant le flux. Aussicessables continuellement bouleversés sont-ils très pauvres en animaux vivants : les coquillages se tiennent de préférence dans les fonds plus solides, sur les côtés de la baie. Il faut encore signaler un fond spécial, la *tangue*, qui occupe de grandes étendues de grèves, et qui paraît être formé surtout de coquilles finement pulvérisées ; leurs débris forment une poudre calcaire légère, très ténue, qui est exploitée comme amendement pour les terres.

La vase compacte, comme partout, occupe les berges et fonds plats des estuaires, surtout au fond de la baie du Mont Saint-Michel. Des digues, que l'on construit fréquemment, tendent de plus en plus à détacher ces régions du domaine maritime ; des pâtures s'y établissent rapidement et font de ces polders des terrains fort productifs.

Les îles Chausey constituent un archipel granitique dont une seule terre est un peu importante, toutes les autres n'étant que des écueils et des têtes de roches de très petites dimensions. Des herbiers et des plages de grande étendue découvrent à l'Est de l'archipel, en grande marée. On y trouve en grande quantité des coquillages et des Crustacés variés. Jusqu'à ces dernières années les îles Chausey, d'un abord difficile, dépourvues d'hôtels et de moyens de communication, ne recevaient la visite que de rares pêcheurs. Mais maintenant que l'on a organisé tous les moyens d'accès, que des bateaux à vapeur font pendant tout l'été un service spécial pour les pêches d'amateurs et transportent à chaque marée des centaines de destructeurs, il est probable que la richesse de Chausey en animaux côtiers touche à sa fin. C'était le seul point de la région où l'on pouvait trouver à peu près intacte la faune côtière, car la « civilisation (?) balnéaire » qui sévit sur tout le littoral en a détruit la plupart des êtres vivants en les pourchassant sans relâche et en empoisonnant les eaux.

D'après ce qui vient d'être dit on peut voir que la seule industrie importante dont la pêche côtière fournit la base est celle des huîtres. Toutes les autres sont rudimentaires et ne fournissent qu'un appoint sans grande valeur à la richesse générale du pays.

OSTREA EDULIS, L.

L'huître de Cancale est une variété un peu spéciale de l'*Ostrea edulis*. Elle atteint en vieillissant de grandes dimensions et augmente le nombre des lames calcaires qui constituent ses valves au point de les rendre très épaisses et très lourdes. Par suite la charnière est en quelque sorte débordée par un talon très proéminent à chaque valve, et elle se trouve comme enfoncée dans une profonde rainure. Elle a alors la forme qui est connue sous le nom de *pied de cheval*, longtemps prise pour une espèce particulière, mais qui n'est pas autre chose que l'état de complet développement et de sénescence de l'*Ostrea edulis*.

Ce sont là des « défauts » importants au point de vue commercial, car ces huîtres étant très lourdes, les prix des transports sont fortement aggravés puisqu'un cent d'huîtres adultes de Cancale pèse plus du double d'un cent d'huîtres de Marennes de même taille. En outre elles sont difficiles à ouvrir et enfin la profondeur de leur charnière laisse la vase s'y accumuler ce qui souille les huîtres quand on les ouvre. En revanche la « qualité » de ces huîtres est parfaite au point de vue gastronomique, aussi ont-elles toujours une valeur supérieure à leurs congénères de beaucoup d'autres localités de l'Océan.

Un fait intéressant au point de vue biologique c'est la pureté de la race de l'huître de Cancale. Tandis que dans divers points où l'on élève des huîtres on en fait venir d'autres pays, ici au contraire on n'en importe aucune. La chose est d'autant plus certaine que les pêcheurs du pays tiennent eux-mêmes la main à ce qu'aucune huître de provenance quelconque n'entre dans le pays ; il y a quelques années un industriel ayant organisé des claires d'engraissement fit venir de jeunes huîtres de la rivière d'Auray ; son établissement fut bouleversé par les pêcheurs, qui actuellement le surveillent avec un soin jaloux, et ne laisseraient pas immerger dans la baie une seule huître sortant de ces bassins.

Dans le même ordre d'idées la fraude qui s'exerce avec une intensité désolante sur la côte sud de la Bretagne, où d'ailleurs elle n'est pas réprimée, par la faute de laquelle les bancs naturels ont à peu près complètement disparu, est ici inconnue. Les pêcheurs font eux-mêmes la police des bancs, en dehors de la surveillance officielle, et ne laisseraient à aucun prix les pêcheurs étrangers ou même un des leurs, immerger une drague en dehors des jours autorisés.

Ces précautions et ces conditions très précises et très rigoureusement maintenues, permettent au naturaliste d'étudier là un banc, si j'ose m'exprimer ainsi, formé d'une *race pur sang* d'huîtres à faciès spécial, fort intéressant puisqu'il est un des rares qui existent encore en pleine prospérité et qui soit situé en pleine mer et non dans un estuaire.

I. — DIVISIONS ADMINISTRATIVES DU BANC DE CANCALE

Il serait évidemment plus rationnel d'étudier le banc naturel de la baie de Cancale avant de parler des divisions administratives qui n'ont rien de commun avec les diverses parties du banc. Mais ce banc étant très compliqué, les compartiments artificiels qu'on y a établis donnent un moyen facile de s'y reconnaître ; c'est pourquoi je crois utile de donner d'abord l'indication du réseau de lignes fictives qui s'y superpose comme une mosaïque. Chacun de ces compartiments a reçu un numéro d'ordre qui est indiqué sur la carte en chiffres romains dans un cercle rouge ; le premier est le plus rapproché de Cancale, en partant de l'Ouest, le dernier est au Nord-Est, au niveau de Coutances et de la côte Sud de Jersey.

L'ensemble du banc est divisé en deux parties, l'une rapprochée de Cancale, l'autre de Granville, par un long fuseau étroit, partant du phare de Chausey pour aboutir au rocher de Tombelaine au Nord du Mont Saint-Michel. C'est un cantonnement qui a pour but de conserver une région du banc à l'abri de la drague, car il n'est jamais pêché. C'est un moyen d'assurer le repeuplement de la baie si elle venait à s'épuiser par un abus de la drague des huîtres. Il faut aussi reconnaître que ce cantonnement fait l'office d'un « état-tampon » entre les pêcheur Canalais et Granvillais qui sont loin d'être toujours d'accord ; de récents incidents, survenus entre eux à l'occasion de la vente des huîtres draguées, ont montré que l'utilité du cantonnement est incontestable au point de vue de la paix. Je reviendrai plus loin sur ce cantonnement qui est intéressant encore pour d'autres raisons.

Le cantonnement fait partie du quartier de Granville par conséquent sa bordure Ouest est la frontière entre les deux quartiers.

Ces bancs, au point de vue administratif sont les suivants :

A. — Quartier de Cancale.

- I. Banc du Vivier-sous-le-Mont.
- II. Banc du Bas-de-l'Eau.

- III. Banc de l'Orme-sous-le-Moulin ou banc de la Raie.
- IV. Banc Saint-Georges.
- V. Banc de Beauveau-sous-le-Mont.

B. — Quartier de Granville.

- VI. Cantonnement.
- VII. Banc du Haguët.
- VIII. Banc de Rondehaie.
- IX. Banc de la Dent.
- X. Banc de Saint-Marc.
- XI. Banc Sud-Est du Cantonnement.
- XII. Banc du Haguët de Saint-Marc.
- XIII. Banc de Tombelaine.
- XIV. Banc de la Foraine.
- XV. Banc du Bout-du-Roc.
- XVI. Huîtrière du Trou-à-Giron.
- XVII. Bancs de la Cathéue.
- XVIII. Huîtrière du Ronquet.
- XIX. Banc Grand-Nord-Ouest de la Costaise.
- XX. Huîtrière de la Costaise.
- XXI. Banc de Senequet.
- XXII. Banc de Geffosse.

Ces différents bancs ont des surfaces très différentes, les uns sont très petits, les autres immenses. Ils ne répondent à rien au point de vue de la richesse en huîtres. Je n'ai pas pu savoir pour quelles raisons on les avait ainsi limités. Ils répondent probablement à d'anciens gisements dont la tradition s'est perpétuée même quand ils ont disparu. Quoiqu'il en soit les pêcheurs connaissent parfaitement leur place, leur valeur, et les alignements qui permettent de les distinguer les uns des autres. J'ai la liste des repères de chacun d'eux, mais je crois tout à fait inutile de la reproduire ici ; ce serait long et n'intéresserait personne.

En dehors des bancs officiellement classés il y a quelques gisements peu importants dont il sera question plus loin et dont la pêche n'est pas réglementée.

Les dénominations ci-dessus sont celles qui sont officielles et utilisées dans les affiches administratives, mais il y en a d'autres utilisées par les pêcheurs qui correspondent à certaines parties des bancs.

II. — LE BANC NATUREL DE CANCALE

Il s'en faut de beaucoup que les huîtres forment un tapis uniforme sur le banc de Cancale. Elles sont au contraire réparties très irrégulièrement, certaines régions en étant complètement dépourvues, les autres en étant très riches.

Mais il me paraît démontré que la distribution des bancs change dans la baie; d'après les témoignages très nombreux que j'ai recueillis le banc passe dans son ensemble par des maxima et minima; les causes de ces fluctuations ne sont pas élucidées. J'ai pu cependant savoir qu'il y a eu un grand appauvrissement à la suite du rude hiver de 1879-80. Les huîtres avaient totalement disparu sur les bords et diminué dans tous les petits fonds. Puis le banc s'est reconstitué et une période de richesse s'est produite. Ensuite est venue une période de diminution avec minimum d'huîtres récoltées il y a environ 10 ans. Cette période a coïncidé, au dire des pêcheurs, avec l'apparition de quantités innombrables d'*Anomia ephippium* appelées *Pétoncle* ou *Hannons* dans le pays, qui auraient en quelque sorte étouffé les huîtres. Le chalutage pour la pêche au poisson plat, la drague des huîtres, ont fait peu à peu diminuer les Anomies et les huîtres ont reconquis leur ancienne abondance. Les Anomies ne persistent en quantité que sur la partie moyenne du cantonnement où elles ont pullulé sur les vieilles coquilles d'huîtres. J'ignore si cette explication est rationnelle; elle paraît ne faire aucun doute pour les gens du pays et les gardes, syndics, et membres de la commission de surveillance. Quoi qu'il en soit le banc est actuellement en pleine prospérité puisque, rien que du côté de Cancale on y a pêché cette année 16 millions d'huîtres marchandes; les Anomies sont assez rares.

Il faut encore remarquer que les très grosses huîtres sont facilement atteintes d'une maladie connue dans le pays sous le nom de « cul pourri » et qui est causée par la *Cliona celata*. Ces huîtres malades se trouvent groupées en certains points qui me paraissent coïncider avec les centres les plus riches en grosses huîtres.

D'après les nombreux renseignements recueillis de tous côtés voici comment je conçois la formation du banc. Supposons qu'à un moment donné un nuage de naissain, tel que les huîtres mères les libèrent au moment de la maturité, vienne se poser sur un point convenable du fond. Si les conditions sont favorables les jeunes huîtres se fixent, grandissent, et l'année suivante on trouve là un banc de petites huîtres qui vont grandir. Les années suivantes ces huîtres vont se reproduire et émettre du naissain qui accroîtra le banc par la périphérie, les plus jeunes étant au bord et les plus vieilles au centre. Si le fond était uniforme le banc s'accroissant ainsi formerait une nappe ronde où les huîtres seraient d'autant plus grosses quelles seraient plus près du centre.

Mais comme le fond n'est pas homogène, il se fait des échancrures dans le cercle ou des places vides, d'autre part les huîtres les plus grosses du centre finissent par périr soit par vieillesse, soit par suite de maladies comme la Clione, soit par suite de la pêche à la drague, car ce sont les plus grosses qui sont les plus recherchées. Il s'ensuit que le banc tend à dépérir, à s'user par le centre, le plus ancien, et à prendre la forme d'un cercle plus ou moins complet selon qu'il y a plus ou moins de lacunes périphériques accidentelles; c'est quelque chose de comparable à ces ronds de champignons que l'on voit dans les prairies, qui augmentent par le bord sans se régénérer au centre. La chose serait simple et facile à constater s'il n'y avait qu'un rond, mais il y en a plusieurs qui ont dû s'enchevêtrer par leurs bords, se nuire peut-être réciproquement. D'autre part lorsqu'il se produit une catastrophe comme la gelée de 1880 la disposition des bancs est profondément altérée, et les centres nouveaux qui se reconstituent ensuite ne sont pas exactement sur l'emplacement des anciens. Quoi qu'il en soit de cette explication, il faut

être bien convaincu que les bancs se déplacent de proche en proche. C'est ce que constate la commission de visite qui tous les ans explore les bancs, reconnaît les gisements nouveaux de naissain, et détermine ainsi les bancs qui doivent être respectés pendant une ou plusieurs années, ceux qui peuvent être exploités et ceux qui sont arrivés à la sénilité. C'est ainsi qu'est fixée chaque année la portion de la baie qui sera livrée à la drague.

La carte du banc qui accompagne ce travail exprime donc seulement son état actuel ; il est probable que dans quelques années il ne sera plus disposé de la même façon et une nouvelle carte sera nécessaire ; si l'on pouvait renouveler ce travail tous les cinq ans par exemple on aurait ainsi la clef de ces modifications incessantes et peut-être pourrait-on arriver à prévoir les phases de son évolution, car elles se passent toutes dans un espace relativement étroit et facile à observer avec méthode.

D'une façon générale le banc comprend actuellement de petites huîtres vers son bord Sud et Sud-Ouest, des huîtres moyennes un peu plus en dedans surtout au Sud, et vers le large, c'est-à-dire au centre du banc, les grosses huîtres formant des îlots. Puis vers le Nord on retrouve des huîtres moyennes et petites vers Chausey.

Sur la carte je n'ai pu indiquer que la densité des bancs, autrement dit le nombre des huîtres qu'ils renferment, mais je n'ai indiqué que sommairement leur taille, car cela aurait beaucoup trop compliqué la carte qui serait devenue illisible. Les courtes explications qui vont suivre suffiront, je pense, à remédier à cet inconvénient.

1^o Région de Cancale.

Tout le long de la côte rocheuse, de la pointe du Grouin jusqu'au rocher des Rimains, on trouve des huîtres en très petite quantité, probablement détachées des autres bancs par les fortes mers et amenées là ; on en récolte à la côte sur les grèves. Mais c'est une quantité insignifiante.

Le *Banc du bas de l'eau* (II) est très particulier. Il forme un triangle devant les parcs de Cancale, puis il s'étale tout le long de la grève. En grande marée, à mer basse, il découvre presque

complètement. Dans sa partie triangulaire il contient de grosses huîtres en petit nombre, plus près de la côte des moyennes, et tout le long de la grève jusqu'en face du village de Cherrueix des petites huîtres. Ce sont ces petites huîtres que l'on pêche à pied en grande marée pour les porter dans les parcs. Comme il y a, à chaque grande marée, 5 ou 6 mille personnes qui font cette pêche, comme chacune d'elles récolte de 2 à 4 mille petites huîtres, on comprend que ce banc n'arrive jamais à renfermer des huîtres adultes. C'est à peine si un pêcheur en recueille une ou deux douzaines arrivées à la taille marchande, et il est vraisemblable que ces huîtres ont été amenées là par le flux. Ce banc est donc très spécial ; il est constamment renouvelé par le naissain qui vient du large et constamment détruit avant maturité par la pêche intensive dont il est l'objet. Je dirai plus loin ce que deviennent les petites huîtres de 1 à 3 centimètres que l'on y récolte.

Le Banc du *Vivier sous le Mont* (I) est dans presque toute son étendue dépourvu d'huîtres, ou, s'il y en a, on ne les exploite pas ; mais dans sa partie Sud, en face de Cancale se trouve un banc arrondi formé de grosses huîtres, c'est ce que les pêcheurs appellent le *banc des Corbières*. Son contour est assez imprécis à l'Est et au Sud, il se rattache vraisemblablement par des parties pauvres au banc du *Bas de l'Eau*.

Le Banc de l'*Orme sous le Moulin* (III) que les pêcheurs désignent sous le nom de *Banc de la Raie* est le véritable banc de Cancale ; c'est le plus important, il est très riche et formé de la grosse huître typique de Cancale. Comme on peut le voir sur la carte il a une forme ovale. On constate dans son centre la présence d'une forte proportion d'huîtres très grosses atteintes par la Clione ; ses deux extrémités, Nord et Sud, sont moins riches. Sa pointe Sud se continue vers la terre par un banc important d'huîtres moyennes, lequel rejoint, en arrivant à la grève, le banc de petites huîtres faisant la prolongation du Banc du Bas de l'Eau vers l'Est. Ce gisement d'huîtres moyennes est moins riche que le banc de la Raie proprement dit.

Banc de Saint-Georges (IV). Il contient le bord du banc de la Raie et deux gisements assez pauvres, vers la terre, d'huîtres

moyennes au bord et grosses vers le large. — Ici se place l'indication d'une particularité intéressante. On peut remarquer sur la carte, sur la grève, un banc rocheux dénommé banc des *Hermelles*. Ce sont en effet les Annélides de ce genre qui le construisent, mais il est en réalité beaucoup plus étendu que les cartes du service hydrographique l'indiquent. En fait les *Hermelles* (que les pêcheurs nomment *Hermet*) envahissent tout le voisinage ; ce sont elles qui arrêtent à l'Ouest le Banc du Bas de l'eau, et au Nord-Est le banc Saint-Georges. On les trouve jusqu'au cantonnement où elles submergent les huîtres dans la partie Sud.

Banc de *Beauveau sous le Mont* (V). Ce banc très étendu est parallèle au cantonnement du côté de Cancale. En partant du Nord on y trouve plusieurs gisements huîtriers, le premier très pauvre pourrait-être le prolongement du suivant ; le second est la partie Ouest d'un banc très important, à cheval sur le cantonnement et débordant de chaque côté sur Cancale et sur Granville. Du côté de Cancale c'est le banc dit de *la Parisienne*, formé de très belles huîtres adultes mais non encore vieilles. C'est la plus belle huître marchande de Cancale, n'ayant pas encore les défauts de cette huître arrivée à la forme Pied de cheval. Ce banc de la *Parisienne* n'a été découvert que depuis quelques années, il n'existait certainement pas il y a dix ans, et il me paraît être le prolongement de nouvelle formation du gisement nord du Cantonnement. Le troisième est le banc de Beauveau proprement dit, formé de grosses huîtres ; ses parties centrale et méridionale sont bonnes, le Nord et l'Est en contact avec la partie moyenne du cantonnement sont pauvres. Ce banc paraît être séparé du banc de la Raie et du banc St-Georges par des espaces actuellement dépourvus d'huîtres. Enfin au Sud-Est du banc de Beauveau il y a un gisement d'huîtres moyennes, en continuité avec le gisement sud du cantonnement. Il s'avance jusqu'à la laisse de basse mer, mais là il est très pauvre et envahi par les *Hermelles*.

2° Le Cantonnement.

Le Cantonnement destiné comme je l'ai dit à assurer le repeuplement de la baie par l'établissement d'une région

exempte de la drague, sert aussi à séparer les Granvillais des Cancalais. On pourrait penser que conformément aux vœux des créateurs de ce cantonnement il est d'une richesse admirable, que les huîtres y pullulent sur toute son étendue puisque la drague ne les bouleverse jamais. En réalité les choses vont tout autrement, et les faits nous remettent en présence des deux opinions que j'ai trouvées sur toutes nos côtes, soutenues par des partisans acharnés de part et d'autre. Les uns disent : si vous voulez que les bancs prospèrent laissez les tranquilles, n'y touchez pas, ils seront alors comme dans la nature. De là la création çà et là de réserves et du cantonnement de Cancale. Les autres répondent : si vous ne draguez pas les bancs ils se couvriront d'herbes, de coquillages, de vase, etc. et les huîtres y périront étouffées faute du nettoyage produit par la drague.

Qui a raison ? probablement tout le monde de même que tout le monde à tort, parce que chacun veut appliquer sa théorie à outrance sans tenir compte des cas particuliers. Il n'y a pas que pour les bancs d'huîtres qu'il en est ainsi.

Lorsqu'on laisse draguer outre mesure, soit réglementairement, soit en ne réprimant pas la fraude, des bancs étroits comme ceux des estuaires on les nettoie si bien qu'il n'y reste bientôt plus rien. C'est le cas des rivières du Sud de la Bretagne et d'ailleurs. Si on laisse la vase s'y accumuler, les *Hermelles* ou les *Anomies* les envahir, le banc est non moins menacé. C'est le cas de ce cantonnement de Cancale.

Il se produit sur ce cantonnement un phénomène très curieux. La pêche y est interdite ; mais lorsqu'on drague les bancs contigus, l'engin mord toujours un peu sur la frontière du cantonnement. On ne peut pas demander aux pêcheurs de s'arrêter juste à la ligne mathématique qui borde la terre prohibée, de même qu'on ne peut pas exiger d'eux de retirer leur engin un peu avant la frontière, il est trop naturel qu'ils le retirent un peu après. Or c'est précisément cette marge du cantonnement qui est la plus riche ; il y a plus d'huîtres et elles sont plus belles sur les bords que dans tout le reste. Ceci vient donc en faveur de la théorie du dragage nécessaire.

Quoiqu'il en soit à cet égard le long fuseau qui constitue le cantonnement se décompose en plusieurs régions. Nous en éliminerons d'abord les deux pointes, celle du Nord qui part de Chausey, celle du Sud qui, sur près de 10 kilomètres de long, fait partie de la grande grève du Mont St-Michel elles ne contiennent pas d'huîtres.

La partie moyenne du cantonnement comprend deux gisements d'huîtres ; l'un, au nord, très riche, c'est le banc ovale, dont la partie à l'Ouest forme le banc de la Parisienne ; il en a été parlé plus haut ; sa partie orientale couvre les bancs de Rondehaie dont je parlerai plus loin. La partie centrale de ce gisement est seule dans le Cantonnement. Au Sud de celui-ci, complètement séparé du premier, se trouve un second gisement qui, lui, est presque entièrement contenu dans le cantonnement, il débordé seulement un peu au sud sur le banc de Beauveau où il se fusionne avec le gisement d'huîtres moyennes, et à l'Est sur les bancs de la Dent (IX) et du Sud-Est du Cantonnement (XI) qui dépendent de Granville.

Entre les deux bancs d'huîtres du Cantonnement se trouve un vaste espace presque complètement dépourvu d'huîtres vivantes, mais formé d'une accumulation de vieilles coquilles recouvertes d'une multitude d'Anomies, que l'on appelle *pétoncles* dans le pays. Cette surface stérile a envahi presque tout le banc de la Dent (IX) et s'étend à l'Ouest sur le banc de Beauveau (V) dont la mauvaise partie est précisément celle qui est en contact avec le milieu du cantonnement. En résumé il y a là, au milieu de la baie de Cancale, un centre de dépérissement dont le foyer est dans la partie médiane du cantonnement. Les Anomies sont elles la cause de ce dépérissement, ou bien ne se sont elles installées là que parce qu'elles y trouvaient les coquilles mortes qui leur convenaient, je ne puis résoudre le problème, étant moins hardi que les pêcheurs qui nettement incriminent les Anomies, et mettent à leur passif le grand appauvrissement d'il y a 10 ans. Actuellement l'ensemble de l'huîtrière de la baie de Cancale étant de plus en plus prospère il faut considérer ce gisement d'Anomies comme un vestige de la grande invasion dernière et non comme un foyer de reconstitution de cette in-

vasion presque éteinte. Il serait très intéressant que des investigations soient faites fréquemment et régulièrement ; il y a dans la baie un stationnaire de la surveillance des pêches, le Cormoran, qui ne saurait mieux utiliser ses nombreux loisirs.

3^e Région de Granville

Le *Banc du Haguët* contient un vaste gisement de forme ovale dont la partie principale est formée de grosses huîtres Pied de cheval ; il va en diminuant de richesse vers Chausey et vers Granville et débordé sur les bancs du voisinage : Rondehaie, Petit banc de Saint-Marc, Haguët de Saint-Marc, Bout du Roc et Tombelaine. Mais ces empiètements sont de peu d'importance. Il paraît, d'autre part, se relier par des gisements moins riches avec le banc dont il a été question plus haut et qui est à cheval sur le cantonnement.

Banc de Rondehaie (VIII) Il est presque entièrement occupé par le gisement Nord du Cantonnement qui sur le territoire de Cancale forme le banc de la Parisienne. Il est formé de grosses huîtres.

Le *Banc de la Dent* est à peu près nul ; c'est lui qui est adossé à la région moyenne du cantonnement envahie par les Anomyes.

Le *Petit Banc de Saint-Marc* est occupé dans sa partie Nord, en contact avec les bancs du Haguët et de Rondehaie, par des huîtres de moyenne et de petite taille, peu abondantes, qui paraissent former des gisements analogues à ceux de Cancale, c'est à dire d'huîtres d'autant plus petites que l'on s'approche davantage de la côte.

Les *Bancs Sud-Est du Cantonnement* (XI), *Haguët de Saint-Marc* (XII), *Tombelaine* (XIII), *Bout du Roc* (XV), sont des bancs côtiers où l'on ne trouve que la marge des bancs situés plus au large ; ils sont fort pauvres et ne valent pas la peine, actuellement du moins, d'être exploités.

Le *Banc de la Foraine* (XIV) au Sud-Est de Chausey, est dans le même cas ; il comprend seulement au Sud, la marge

assez riche du gisement du Haguët, et au Nord la bordure inférieure très pauvre du banc du Trou-à-Giron. Je n'ai pas de renseignement suffisamment précis sur la nature des huîtres qu'on y récolte.

L'Huîtrière du *Trou-à-Giron* (XVI) est fort riche, en très bon état, et formée de grosses huîtres pied de cheval qui y atteignent de très grandes dimensions. Elle ne paraît pas être atteinte par la Clione.

L'Huîtrière du *Ronquet* (XVIII) est un grand Banc, moins riche que le précédent sur le territoire duquel il déborde un peu. On trouve à terre, sur la grève, des huîtres qui vraisemblablement viennent de ce banc et y sont poussées par le flux.

Le Banc de la *Catheue* est déclassé (XVII) il ne contient plus d'huîtres.

Les deux bancs *Grand Nord-Ouest de la Costaise* (XIX) et de la *Costaise* (XX) ne contiennent que de très pauvres gisements d'huîtres sur lesquels je n'ai pas de renseignements précis. Il en est de même du Banc de *Senequet* (XXI). Mais sur tout le littoral depuis le Ronquet, en face d'Agon, jusqu'en face de Blainville on pêche à pied en grande marée, une assez notable quantité d'huîtres qui viennent probablement de ces bancs.

Le Banc de *Geffosse* (XXII) est inexploité et je n'ai rien pu savoir sur ce que l'on y trouve.

Il reste à signaler un banc non classé ni dénommé qui se trouve au Nord-Ouest de Chausey (XXIII). Il n'est pas exploité, son existence seulement est signalée. Je n'ai pas de renseignements sur sa composition ni son étendue exacte.

En résumé on voit que les bancs huîtriers représentent un certain nombre d'îlots où les huîtres sont abondantes, entourés d'une zone où leur densité est moindre. Tantôt deux îlots voisins se soudent par leurs bords, tantôt au contraire ils sont séparés par des espaces où les huîtres manquent totalement; d'une façon générale les huîtres sont d'autant plus grosses qu'elles sont plus éloignées du rivage.

III. — LA PÊCHE DES HUITRES SUR LES BANCS DE LA BAIE DE CANCALE

On pêche les huîtres soit à la drague, soit à pied, aux époques des grandes marées.

A. *Pêche à la drague*. On se sert de la drague classique qu'il est inutile de décrire. L'ouverture du cadre de fer bordé par le couteau râcleur est d'environ 1^m 75. Les dragues ne sont embarquées à bord des bateaux qu'aux époques où la pêche est autorisée. En dehors de ces périodes elles sont laissées à terre et surveillées.

Les bateaux utilisés sont plus gros à Granville qu'à Cancale. Dans le premier port il y en a environ 35 à 40 faisant la pêche, dans le second de 350 à 400, mais de tonnage moindre, et de formes variées.

La pêche se fait dans des conditions différentes pour les deux ports. Après que les bancs susceptibles d'être dragués ont été déterminés par la commission de visite, les gardes et les pêcheurs jurés, l'administrateur du quartier propose au ministre ses conclusions. Un arrêté de l'Amiral, Préfet Maritime de Brest, approuvé par le Ministre de la Marine, promulgué au mois de septembre, fixe les conditions particulières de la pêche de l'année suivante.

A titre d'indications voici les points principaux des dispositions relatives à Granville.

Art. I. La pêche aux huîtres sera permise dans le quartier de Granville pendant la campagne 1908-1909 à la date qui sera fixée par l'administrateur de l'Inscription Maritime de concert avec le commandant de la station, savoir :

- 1° Pendant 30 heures sur le Banc du *Haguët*.
- 2° Pendant 40 heures sur l'*Argentine*.
- 3° Pendant 60 heures et simultanément sur les bancs du Nord, *Trou-à-Giron*, *Foraine*, *Bout-du-Roc*, *Costaise*, *Ronquet*.
- 4° Pendant 40 heures et simultanément sur *Saint-Marc*, *Rondehaie*, *la Dent*, *S.-E. du Cantonnement*. — (Suivent les indications des alignements des parties où la drague est permise).

Art. II. Les sorties ne pourront avoir lieu que si elles sont

demandées par la majorité des patrons armés pour la pêche.

Art. III. — Les huîtres n'ayant pas les dimensions réglementaires pourront être déposées dans les parcs, mais il est expressément défendu de les exposer sur les marchés et de les livrer à la consommation.

Art. IV. Les pêcheurs seront tenus de laisser leurs chaluts à terre toutes les fois qu'ils sortiront pour la pêche aux huîtres.

Art. V. Le dragage des huîtres sur les bancs ou portions de bancs, où seraient signalées des traces de reproduction, pourra être interdit provisoirement par un arrêté de M. le chef du service de l'Inscription Maritime à Saint-Servan.

Art. VI. Les pêcheurs des syndicats de Regnéville et de Blainville auront la faculté de pêcher sur la *Costaise* et le *Ronquet*, lorsqu'ils trouveront le temps et la marée propices, à condition de pêcher en flotte et de ne pas dépasser le total des heures de pêche accordées aux pêcheurs du quartier, soit 170 heures. Les pêcheurs du syndicat de Bréhal pourront s'adjoindre à ceux de Granville ou de Regnéville.

Art. VII. La pêche à pied des huîtres sur le littoral du quartier sera permise pendant les journées des 22, 23 et 24 mars 1909.

Telles sont les principales dispositions du règlement pour la pêche en 1909 à Granville. On voit que le nombre d'heures où elle est autorisée est de 170.

A Cancale, les choses ne se passent pas de la même façon.

Voici les principales dispositions réglementaires spéciales à ce port de pêche.

Art. 1^{er}. La pêche des huîtres sera permise dans le quartier de Cancale aux dates qui seront fixées par l'administrateur de l'Inscription Maritime à Cancale sur la proposition de la communauté des pêcheurs et de concert avec le commandant de la station de Granville. Elle devra en tous cas être close avant le 1^{er} Mai, savoir :

Sur toute l'étendue des huîtrières de Beauveau-sous-le-Mont, Saint-Georges, Orme sous le Moulin ou la Raie.

Ces bancs pourront être dragués sur l'avis de la communauté des pêcheurs, d'après la décision de l'autorité maritime locale, soit simultanément et en même temps, à la volonté des pêcheurs,

soit alternativement et successivement suivant les circonstances et les besoins du commerce.

La durée de leur exploitation sera de 40 heures.

Art. 2. — Dans l'intérêt du nettoyage des huîtrières les bateaux de cinq tonneaux et au dessus ne rejeteront pas à la mer les pétoncles (1), hanons, coquilles pourries et autres détritus nuisibles à la reproduction, lesquels devront être déposés sur le rivage aux endroits indiqués.

Art. 3. — Les huîtres n'ayant pas la dimension réglementaire, seront déposées sur les étalages, mais il est expressément défendu de les exposer sur les marchés et de les livrer à la consommation.

Comme on le voit par ce règlement qui est affiché longtemps avant la pêche, les points les plus caractéristiques sont, la fixation à 40 heures du temps total de pêche, et l'accord préalable entre les pêcheurs et les autorités pour la fixation des jours de pêche. C'est d'ailleurs au jour le jour que les décisions sont prises suivant que le temps ou l'état de la mer sont plus ou moins favorables.

Un accord semblable détermine les lieux où se fait la pêche, selon l'état où les bancs ont été trouvés par la commission de visite et les pêcheurs jurés pendant le cours de l'année précédente. Il est à remarquer que les pêcheurs sont les premiers à tenir la main à ce que les règlements soient strictement appliqués et à ce qu'il n'y ait aucune tentative de fraude. Il n'en est certes pas ainsi sur tous les points du littoral, et l'exemple de Cancale pourrait être proposé aux pêcheurs de la côte sud de la Bretagne où la fraude a largement contribué à la disparition des bancs.

La période de pêche à Cancale est connue sous le nom de « la Caravane ». C'est l'époque de grande animation du port où les marins du pays viennent en foule, même quand ils ne prennent pas part à la pêche. Les femmes y viennent aussi en très grand nombre et ce sont elles qui établissent les prix, discutent avec les marchands et ne sont pas les moins animées et les plus calmes dans ces transactions. Les cancalaises ont la main leste

(1) On désigne sous le nom de pétoncle, à Cancale, *Anomia ephippium*.

et la langue bien pendue, ce qui ne manque pas de pittoresque.

La Caravane de 1909 a donné lieu à 6 sorties de 360 bateaux chacune, montés par 2500 hommes. Du 10 avril au 24 avril, la pêche a eu lieu pendant 38 h. 45 minutes ; on n'a donc pas utilisé complètement les 40 heures réglementaires.

Le nombre des huîtres pêchées a été de 16 millions dont 7.500.000 ayant la taille marchande et 8.500.000 ayant moins de 6 centimètres dont je parlerai plus loin. Ce nombre est supérieur à ceux des années précédentes qui étaient :

En 1904.....	12.000.000
1905.....	12.500.000
1906.....	8.370.000
1907.....	12.500.000
1908.....	13.500.000
1909.....	16.000.000

La pêche commence lorsque les bateaux sont arrivés sur les bancs désignés, à un signal donné par le bateau de la surveillance des pêches ; la drague cesse au signal donné de la même façon. Le contenu de la drague est déversé dans le bateau.

Au retour les barques atterrissent sur la grève de la Houle, qui est le port de Cancale, et les pêcheurs jettent aussitôt à l'eau tout le contenu du bateau qui forme ainsi un tas dans l'eau ; ils y mettent leur marque. A mer basse les femmes viennent trier le tas et elles séparent rapidement les déchets, les petites huîtres, les huîtres marchandes qu'elles mettent par lots de 2.000.

Vente des huîtres. Ce sont les tas d'huîtres marchandes qui sont séance tenante vendus aux marchands venus à Cancale pour la circonstance ou qui sont du pays. Jusqu'à l'année dernière les Granvillais apportaient leurs huîtres à Cancale et le tout se vendait en même temps. Mais à la suite de rixes et d'incidents graves, les Granvillais ne viennent plus à Cancale.

Le prix des huîtres est établi de la façon suivante, dont je dois l'indication et les détails à M. l'Administrateur Bienvenüe.

Les marchands d'huîtres, réunis à l'Inscription Maritime le 27 mars 1909, ont fixé le prix du mille d'huîtres à 20 francs pour la durée de la caravane. Les patrons des bateaux réunis le lendemain ont refusé ce prix et demandé 25 francs ; refus des marchands, et finalement acceptation par les pêcheurs du prix de 20 francs. Si cette somme était régulièrement payée, bien que

peu élevée, elle serait cependant acceptable en raison du grand nombre d'huîtres pêchées. Mais alors intervient un second contrat entre le marchand et les patrons de barque. Sous prétexte que dans les lots d'huîtres marchandes il s'en est glissé de petites ou de malades (maladie du « pain d'épices » ou du « cul-pourri ») les marchands exigent une « donaison » supplémentaire d'huîtres qui est souvent de 96, plus souvent de 196, quelquefois de 296 par mille huîtres ; de sorte que le pêcheur peut-être amené à donner au marchand 1296 huîtres au lieu de 1000 pour 20 frs ; le prix se trouve alors abaissé à 18 et même 16 francs. Les pêcheurs ne se rendent pas bien compte de cette perte et croient souvent avoir vendu leurs huîtres 20 francs ; or il n'y en a peut-être pas un seul qui n'ait accordé la « donaison ». Il y a cependant un fond de vérité dans cette pratique, car réellement il y a du déchet. Ainsi cette année on a dragué d'une façon intensive le centre du Banc de la Raie, précisément pour détruire le plus possible de grosses huîtres malades ; il s'est trouvé par conséquent de nombreuses huîtres difficiles à vendre dans les tas.

Quant aux petites huîtres de moins de 6 centimètres elles valent 10 francs les 1096 ; elles sont destinées à être placées dans les étalages.

On voit donc par ce qui précède que les réunions de marchands et de pêcheurs pour la fixation du prix à 20 francs n'est qu'un leurre. En réalité il y a autant de marchandages et de débats qu'il y a de tas d'huîtres ; la donaison, les clauses secrètes où l'alcool joue son rôle, achèvent de modifier le prix fixé de 20 francs. En outre les prix sont à peu près tenus les premiers jours de la caravane, mais plus on approche de la fin plus la donaison augmente et plus les cours baissent.

M. l'Administrateur Bienvenüe s'efforce, pour arriver à régulariser et moraliser le marché, de persuader aux pêcheurs de diviser au triage leurs huîtres en 3 catégories. 1° petites huîtres, 2° huîtres marchandes, 3° huîtres défectueuses (atteintes de la maladie). Cela ne demanderait pas grand travail supplémentaire, cela supprimerait la malheureuse « donaison » et les marchands, sachant exactement ce qu'ils achètent, renonceraient à ces clauses plus ou moins avouées ou avouables, causes de rixes et de discussions. Il est à souhaiter qu'il ait raison de la vieille routine, il y

arrivera probablement car il a commencé sa campagne par les femmes. Si elles se laissent convaincre nul doute que ces arbitres du marché n'arrivent à un résultat satisfaisant.

On a vu que le temps de pêche accordé aux Granvillais est beaucoup plus long que celui des Cancalais ; ce fait est en raison du nombre beaucoup moindre des bateaux de Granville ; la différence du temps est établie dans le but d'égaliser autant que possible l'usure des bancs des deux quartiers.

Mais c'est là précisément la cause de l'hostilité des deux groupements de pêcheurs. Les Cancalais mettent en vente leurs milliers d'huîtres dans un temps très court, 15 jours environ, au moment de la caravane. Au contraire les bateaux de Granville, pêchant 170 heures échelonnées à leur gré, de septembre à mai, peuvent effectuer les pêches au moment où la vente est la meilleure, et ils s'efforcent d'approvisionner les marchands avant la caravane de Cancale ; ils peuvent ainsi modifier les cours, les faire baisser, sans que les Cancalais puissent se défendre.

Malheureusement il est impossible d'égaliser les conditions, car l'armement n'est pas le même. Les bateaux de Granville, sont une quarantaine, tous de fort tonnage, pouvant sortir tout l'hiver car il restent armés ; à Cancale il y a 350 barques dont beaucoup sont petites et ne peuvent sortir que par beau temps ; elles sont désarmées en dehors de l'époque de la caravane.

La pêche à Granville se fait d'une façon différente et le nombre des huîtres pêchées est très inférieur à celui de Cancale. En 1907 il a été pris environ 4 millions d'huîtres. En 1908 la pêche n'a pu être faite faute de marchands. En 1909, bien que peu de marchands soient venus, on a cependant vendu 3 millions d'huîtres à 25 francs le mille. Beaucoup de grosses huîtres sont vendues à une usine de conserves qui les prépare en boîtes. Ces huîtres conservées sont beaucoup vendues en Angleterre.

B. *Pêche à pied.* A l'époque des grandes marées on recueille une assez grande quantité d'huîtres sur le rivage. On voit ces jours là une foule de gens entrant dans l'eau jusqu'au ventre, tâtant le fond avec leurs pieds et à l'aide de pinces, ou en se mouillant complètement, récolter les huîtres sur le sol. J'ai vu ainsi plusieurs milliers de personnes pêchant au mois de mars,

un jour de grande marée, par un vent fort entrecoupé de neige. Les huîtres récoltées ainsi à Cancale sur le « *Banc du Bas de l'eau* » jusqu'au niveau du Vivier peuvent être évaluées de 500 à 4.000 par personne pour les 4 jours de marée en mars. Ce sont presque toutes des huîtres de petite taille qui sont destinées à être mises en parc. On estime à 1.500.000 le nombre récolté en 1909.

Sur le quartier de Granville on trouve un certain nombre de localités où les huîtres sont pêchées à pied ; les endroits les meilleurs sont au nord de Granville, au rocher du Ronquet, sous Agon. Ce sont de grandes huîtres rejetées là par la mer ; pendant les jours de mars où la pêche est autorisée un pêcheur peut en prendre de 150 à 200, vendues environ de 4 à 5 francs le cent.

C. *Industrie ostréicole.* L'industrie consiste dans l'engraissement en parcs des jeunes huîtres prises à la drague, et à l'entretien dans d'autres parcs de celles qui, étant adultes, sont entreposées en attendant la vente.

C'est à Cancale que se trouvent les parcs les plus considérables. Il y en a de deux sortes, groupés en deux vastes espaces.

Le premier groupe forme un vaste rectangle situé en face du port de Cancale, tout à fait au bas de l'eau de grande marée, de sorte que ce terrain découvre rarement ; c'est ce qu'on appelle « *les Étalages* » (24). L'ensemble est divisé en 1000 petits compartiments appartenant chacun à un concessionnaire ; la surface totale est d'environ 150 hectares. Les étalages ne renferment exclusivement que de petites huîtres n'atteignant pas les 6 centimètres réglementaires au moment de la caravane.

Les parcs (25) situés plus près de terre, sous la jetée de Cancale, sont au nombre de 120. Ils sont serrés les uns contre les autres. On y entrepose, pour les besoins quotidiens, les huîtres marchandes de la caravane, et les petites huîtres venant des étalages après qu'elles ont atteint la taille réglementaire. Actuellement les huîtres contenues dans les parcs et les étalages peuvent être évaluées de 24 à 25 millions.

A Granville (28) on trouve des parcs analogues à ceux de Cancale. Il y en avait une quarantaine mais on en a supprimé toute une série comme insalubres, et il n'en reste plus que 15 actuellement occupés. Il va être prochainement installé un grand parc par le syndicat des pêcheurs.

Un établissement important d'ostréiculture est installé à Regnéville (29) d'une superficie de 5 hectares, occupé par des claires d'engraissement.

Un autre établissement privé, construit sur des terrains pris sur la mer, est installé au Sud de Cancale, près de St-Benoît (26) aux Nielles. Les huîtres y sont engraisées dans des claires qui ont environ 2 hectares de superficie ; je n'ai pu avoir de renseignements précis sur cet établissement contre lequel les pêcheurs paraissent avoir une certaine jalousie. — On trouve encore trois parcs de moins d'un hectare dans leur ensemble aux îles Chausey, (30) dans le chenal du Sud, derrière la Grande île.

Il existait encore un établissement d'engraissement dans des claires, au Vivier (27), les bassins existent encore, mais on n'y place plus d'huîtres qui ont été remplacées par des poissons.

Tels sont, rapidement résumés, les points principaux de l'industrie ostréicole dans la baie de Cancale. Je n'ai pu avoir tous les renseignements que j'aurais désiré consigner ici, mais il n'est pas toujours facile de les obtenir, surtout des pêcheurs. L'état d'hostilité entre les Granvillais et les Cancalais est la cause d'une méfiance générale contre laquelle il est impossible de lutter. On pourra cependant avoir par ces notes un aperçu exact dans son ensemble des conditions générales où se trouve le banc et où se fait la pêche et le commerce des huîtres de cette célèbre région.

MYTILUS EDULIS

Les Moules sont très peu abondantes sur tout ce littoral. Les unes sont fixées contre les rochers élevés, les autres sur les roches basses. On en trouve un petit gisement sur l'île des Rimaux (31) devant Cancale, mais il n'a pas grande importance.

On n'en pêche que 4 hectolitres environ par an qui ne sont même pas vendus.

Tout le long de la côte des quartiers de Granville, notamment sur les rochers de Carolles (32), il y a des moules, mais en petite quantité. Les riverains les consomment eux-mêmes et ne les vendent pas, il n'est donc pas possible d'en évaluer la quantité. Il en est de même sur les roches basses sous Bouillon et St-Pair (33), Bricqueville (34). Les moulières sont un peu plus importantes à l'embouchure de la Siennne à Regnéville (29) sous la pointe d'Agon et au Ronquet (35) sans toutefois donner des produits d'une valeur appréciable, étant consommés par les pêcheurs. Les meilleures moulières sont celles de Chausey où on trouve de belles moules sur divers rochers du Nord-Ouest (36-37) ; encore faut-il remarquer qu'elles ont beaucoup diminué cette année en raison de l'abondance des pieuvres.

Un seul établissement fait l'engraissement des moules dans des claires, c'est celui qui est situé au Sud de Cancale (26) et dont il a déjà été question pour les huîtres.

TAPES DECUSSATA

Comme dans la région de la baie de St-Malo on confond sous le nom de Palourde dans la région de Cancale le *Tapes decussata* et *Scrobicularia piperata*. Mais de plus on désigne sous ce même nom, avec adjonction de qualificatifs variés et variables d'un endroit à l'autre, la *Mactra stultorum*, la *Mactra solida*, voire même le *Cardium norvegicum* et la *Donax truncata*. Il est extrêmement difficile de débrouiller ce chaos et d'obtenir des renseignements précis. Mais cela n'a pas grande importance car les quantités récoltées de ces divers coquillages sont très petites.

On peut évaluer à 6 hectolitres, valant 30 centimes le litre, la quantité vendue à Cancale. Mais il en est récolté beaucoup d'autres par les riverains ; on en trouve dans le sable vaseux, mêlées aux *Scrobicularia* entre Cancale et Saint-Benoît ; puis, par îlots, jusqu'au niveau du Vivier-sur-mer (27), de l'autre

côté de la baie il y en a quelques unes entre Carolles (32) et le Bec d'Andaine (38), sur les grèves vaseuses sous Bouillon (39). Au nord de Granville il y en a quelques gisements plus importants dans les grèves de Bréhal (40), de Lingréville (41) à Regnéville (29), dans le port et près du Ronquet (35). Plus au nord encore à Blainville (42), à l'entrée du Hâvre de Saint-Germain (43) il y en a en assez grande quantité. Dans ces dernières localités depuis Bréhal, une quantité de pêcheurs les récoltent toute l'année et les vendent de 8 à 10 francs le mille, ce qui leur donne un produit de 1 franc à 1 francs 25 par jour de pêche. Comme on le voit ce n'est pas une pêche bien productive. A Chausey il y a deux gisements assez importants (44-45) mais je n'ai pu savoir quelle quantité on en récolte.

SCROBICULARIA PIPERATA

Confondu avec *Tapes decussata* sous le nom de Palourde, ce coquillage est assez abondant au fond de la baie sous Cancale (26). Il y en a un autre gisement dans le Hâvre de Saint-Germain (43) mais peu important. Les coquillages récoltés à Cancale sont presque tous vendus au marché de Saint-Malo.

VENUS VERRUCOSA

Connue sous le nom de coque rayée, de praire, elle est partout très rare ; on en trouve ça et là isolées dans les parties les plus sableuses de la grève du Mont Saint-Michel ; on en trouve quelques unes sous Bréhal (34) à la pointe d'Agon, au dessus des Moulières (35). C'est aux îles Chausey que l'on en pêche le plus ; il y en a là plusieurs grands gisements où 15 personnes font régulièrement cette pêche. Elles peuvent en prendre 7 à 800 dans une marée ; elles les vendent un franc le cent ; ces coquillages sont expédiés à Granville. Les principaux bancs sont dans les grèves du Nord de Chausey (46-47). La pêche de ce mollusque est donc insignifiante dans l'ensemble de la baie, sauf à Chausey.

CARDIUM EDULE

Ces coquillages se trouvent en immense quantité au niveau des marées moyennes dans la baie du Mont St-Michel. On en récolte en abondance pour l'exportation et ils sont expédiés dans toutes les villes de la région et même sur les marchés éloignés, notamment à Paris. On voit tous les jours, de Cancale au Vivier, de là au Mont St-Michel et à Carolles, un grand nombre de pêcheurs qui vont tantôt seuls, tantôt emmenant des ânes, et à la marée montante tous reviennent avec leur charge complète de coques, souvent 50 kilogrammes. Je n'ai pu avoir de renseignements complets sur la quantité de ces coques ; les agents de la marine ne peuvent avoir qu'une idée très vague puisque cette pêche n'est pas réglementée.

Comme on peut le voir sur la carte, toute la grève moyenne, depuis le Vivier (27) jusqu'au dessus de Carolles, n'est qu'un immense banc de coques. On estime à 20.000 hectolitres par an ce qui est récolté entre le Vivier et le Mont St-Michel. Dans le fond de la baie, sur le Syndicat d'Avranches, la quantité est évaluée à 900 hectolitres pêchés cette année du 1^{er} Janvier au 30 Mai, et valant 10.000 francs environ. Jusqu'à Granville, on en trouve encore, mais en moins grande quantité, les grèves étant entrecoupées de rochers bas. Dans ce syndicat la quantité de coques recueillies est évaluée à 250 hectolitres environ valant de 12 à 15 francs.

De Granville à Agon (29-35) les coques ne sont plus qu'en très faible quantité ; puis on en retrouve beaucoup jusqu'à Saint-Germain (43) ; je n'ai pas de chiffres permettant d'apprécier la quantité pêchée.

On peut se rendre compte par ces indications que le *Cardium edule* ou coque fournit un très important appoint aux pêcheurs, surtout au fond de la baie, tout autour du Mont St-Michel.

PECTEN MAXIMUS

La coquille de Saint-Jacques est en voie de disparition dans cette région comme partout ; il n'y en a plus de gisements réellement importants qu'à Chausey et il est à prévoir qu'en raison du développement récent des communications avec la terre ils ne tarderont pas à disparaître. Le congrès des pêches maritimes qui vient d'avoir lieu aux Sables d'Olonne, a admis le vœu que j'ai proposé d'interdire la vente de ces coquillages au-dessous de 9 centimètres. On en détruit un grand nombre qui ont de 3 à 6 centimètres ; il suffirait de les rejeter immédiatement à la mer pour avoir des coquillages adultes qui acquerraient une grande valeur au lieu que ces jeunes n'en ont aucune.

A Chausey 30 pêcheurs pratiquent cette pêche aux grandes marées et en prennent, à pied, (47) environ 45.000 par an. Les pêcheurs de la côte viennent chaluter sur les bancs situés à l'Est, principalement au bord des bancs du Trou-à-Giron (XVI) et de la Foraine (48).

On en prend encore en petite quantité près de terre, sous Granville, sur le banc de Tombelaine (XIII), en face de Bréhal, dans la partie orientale (49) du banc du Trou-à-Giron. Enfin il y en a quelques uns (50) sur le banc de la Costaise (XX) près des rochers du Ronquet.

On en prend quelques uns à terre dans les herbiers qui correspondent à ces gisements sur la côte, mais toujours en nombre réduit à quelques unités ; il est impossible de l'indiquer.

D'après les renseignements que j'ai pu obtenir, ces gisements étaient beaucoup plus importants autrefois et l'on en trouvait dans le quartier de Cancale où il n'en existe plus un seul actuellement.

PECTEN VARIUS

Les gisements de ce petit Pecten, que l'on nomme Olivette dans le pays, sont assez rares et peu abondants : ils se trouvent généralement mêlés aux huîtres, et c'est pendant la période de la drague que l'on peut en rencontrer au marché de Granville ou de Saint-Malo. On ne les exporte pas.

Les gisements les plus riches sont, dans l'huître de la Costaise, au dessus des rochers d'Agon (35). On en trouve à terre, dans l'herbier, aux grandes marées. Un peu plus bas il y en a plusieurs dans l'huître du Ronquet, et en bordure de la grève au Sud de Regnéville (51). A l'Est de Chausey (52), dans le même banc que les *Pecten maximus*, on en trouve en assez grand nombre. Dans l'huître du Bout du Roc (XV) il y en a plusieurs petits gisements (53) ; on en récolte quelques uns à terre entre Granville et Carolles (54).

Les coquillages pris par les pêcheurs sont vendus environ 1 franc le cent ; mais il est rare qu'en une seule pêche on en récolte une quantité aussi importante ; ordinairement un pêcheur n'en ramasse pas plus de 20 ou 30.

HALIOTIS TUBERCULATA

Les Ormeaux sont très rares dans les eaux de la baie de Cancale dont la vase trouble la limpidité ; de plus les falaises baignent rarement dans la mer, séparées qu'elles en sont par d'énormes grèves. Les petits rochers bas de beaucoup de localités ne leur sont pas favorables.

On en trouve seulement quelques uns à la pointe du Grouin (55) au dessus de Cancale ; il est difficile d'en récolter plus de 20 à 25 dans une marée. D'ailleurs cette pêche n'est faite que par des amateurs.

A Chausey il y en a en grand nombre au Nord et à l'Ouest des îles (36-57-58-59). Cette pêche est faite par une quaran-

taine de pêcheurs de Granville qui en récoltent chacun 100 à 120 par marée et les vendent 5 à 6 francs le cent.

Sur tout le littoral du quartier de Granville on en trouve seulement quelques uns sur les roches d'Agon.

LITTORINA LITTORALIS

Les bigorneaux noirs (vigneaux, vignettes), sont très connus sur les roches bancs de la côte du quartier de Granville. Il y en a aussi sur la partie rocheuse de Cancale.

Ce sont surtout les femmes et les enfants qui se livrent à cette récolte ; dans certains endroits ils sont vendus de 20 à 40 centimes le litre, ailleurs les pêcheurs ne les vendent pas. Il est très difficile d'apprécier la quantité recueillie parce que cette pêche n'est pas réglementée, d'autre part, l'unité de mesure est très variable ; le plus souvent c'est le « tas » ailleurs la « bolée » à cidre, qui est utilisé.

Les endroits les plus riches sont autour de Cancale (31-26) aux rochers de Carolles (32-39) aux rochers de Bréhal (34) de Blainville (42) au dessous du Hâvre de St-Germain (43).

AUTRES MOLLUSQUES

Je ne crois pas devoir faire une mention spéciale pour les *Solen* qui se trouvent assez rarement et ne sont utilisés que comme appât, pour les *Mya arenaria* ou *truncata* dont j'ai indiqué un gisement devant la pointe d'Agon, pour les *Buccinum undatum*, connus sous le nom de « Rang » qui sont épars çà et là dans les grèves et qui sont aussi utilisés pour la boîte. Tous ces coquillages sont à l'état sporadique et peu importants.
